

BRUNO COUILLAUD

Manières de penser

Arguments et tromperies
en bioéthique

FRANÇOIS-XAVIER DE GUÏBERT

PHILOSOPHIE



MANIÈRES DE PENSER

Bruno Couillaud

MANIÈRES DE PENSER

Arguments et tromperies en bioéthique

François-Xavier de Guibert

*À Sidonie, Théophile, Gabin, Emmanuel, Baptiste...
et aux enfants de leur génération.
Ils auront beaucoup à reconstruire.*

Introduction en forme d'avertissement

Les problèmes éthiques posés par la pratique médicale ou la recherche nous rendent tous avides de solutions et de certitudes : comment évaluer telle pratique, doit-on accepter telle législation ? Il n'est pas sûr pourtant qu'en ayant des réponses, ou, comme on dit, en étant bardé de certitudes, nous saurions les défendre face à des objections.

Nous n'allons donc pas nous pencher d'abord sur des pensées mais sur des manières de penser, non sur des idées ou des jugements mais sur la façon dont ils sont argumentés. Il ne s'agira pas de juger qu'une opinion est vraie ou fausse mais de savoir si celui qui la soutient raisonne bien ou mal. La perspective est logique et non directement bioéthique. En un sens, c'est l'attente du lecteur qui pourrait bien être déçue.

Pourtant « quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ». Ce sage conseil, attribué à Confucius, indique l'esprit que nous voudrions emprunter dans cet ouvrage en proposant de nous entraîner à découvrir la vérité par nous-mêmes, puisque nous en avons tous faim et soif, davantage peut-être que de poisson. Et spécialement en commençant par apprendre à en éviter les faux-semblants.

C'est pourquoi nous demandons au lecteur d'être patient et d'accepter de se poser un nouveau genre de questions : untel affirme que telle pratique est juste et utile, mais m'en donne-t-il de bonnes

raisons? Tel autre veut me convaincre d'accepter telle ou telle loi, s'appuie-t-il sur des arguments réels ou fictifs, solides ou branlants? Et puisque nous situons nos débats dans le cadre de la sophistique, dont nous préciserons la nature dans un premier chapitre, celui avec qui je discute cherche-t-il à me tromper, ou se trompe-t-il lui-même? Car avant de laisser passer la lumière il faut nettoyer la vitre, des deux côtés. C'est la perspective du travail dans lequel vous allez vous plonger.

I

Où l'on s'aperçoit qu'un sophisme n'est ni une erreur ni un mensonge

*Il y a deux façons de se tromper :
l'une est de croire ce qui n'est pas,
l'autre de refuser de croire ce qui est¹.*

Sophisme, mensonge, tromperie, amalgame, erreur, stratagème, argument fallacieux... tout ne se vaut pas et réclame de mettre au point notre vocabulaire. Le sophisme, en première approximation, est une habileté qui présente le faux sous les apparences du vrai. Il est donc question de dire quelque chose de faux et même davantage comme on le verra. Mais celui qui dit le faux commet une erreur. Le sophisme serait-il donc une sorte d'erreur ? Une simple erreur de raisonnement par exemple ?

L'erreur

L'erreur se comprend par rapport à la vérité dont elle est le strict contraire. L'une et l'autre résident toujours dans un jugement. Il ne suffit pas de penser pour penser vrai ou faux ; par exemple, si je pense *euthanasie*, *procréation*, *médecine*... je ne me trompe pas, je me

1. Søren Kierkegaard.

contente de concevoir de simples notions. Plus ou moins clairement il est vrai. Mais si je compare cette notion, *euthanasie*, à cette autre, *médecine*, en les composant et en proférant le jugement : *l'euthanasie est de la médecine*, la question du vrai ou du faux se pose alors et je trouve là matière à un débat passionné.

Quand un jugement est-il faux ou « erroné » ? Lorsqu'il est en désaccord avec la réalité, comme le disait Socrate : lorsqu'on juge être ce qui n'est pas (*le canari est bleu*) ou n'être pas ce qui est (*le canari n'est pas jaune*) ; contrairement au jugement vrai, il en est le strict contraire. Selon la définition classique de la vérité, « une adéquation entre la réalité et l'intelligence », la fausseté, son opposée, est donc une inadéquation, une difformité de la pensée. On parle parfois aussi de contre-vérité : jugement (affirmation ou négation) erroné, sans préjuger du fait que son auteur le sache ou non. Dans le domaine qui nous occupe voici un exemple d'erreur ou de contre-vérité :

Tous les progrès des femmes dans la libre disposition de leur corps ont été réalisés contre les religieux. Par exemple, Pie XII avait condamné l'accouchement sans douleur².

L'affirmation de la dernière phrase est fausse. Comme il s'agit d'un fait et non d'une opinion, rétablir la vérité ne consiste pas seulement à contredire : *Pie XII n'a pas condamné l'accouchement sans douleur*. Il faut encore apporter une preuve du fait opposé, aussi certaine et objective que possible. En se référant par exemple aux textes originaux et en fouillant l'histoire contemporaine, on trouve les éléments. Ainsi on dira que, dès 1949, s'adressant à des médecins en congrès, Pie XII avait loué « le médecin (...) continuellement à l'affût de tous les moyens de guérir ou, tout au moins, de soulager les maux et les souffrances des hommes (...). Gynécologue, il s'efforce d'atténuer les

2. Elisabeth Badinter, « 100 minutes pour comprendre », France 2, 19 janvier 2004. Autre formulation rapportée : « Toutes les avancées sociales ont été faites contre les religieux, quels qu'ils soient. L'accouchement sans douleur en 1950 était condamné par le pape Pie XII. » La Nonciature ayant enjoint le directeur de l'émission de faire la mise au point qui s'imposait, Olivier Mazerolles, directeur de la rédaction de France 2, a lu au début d'une émission ultérieure un communiqué rectificatif.

douleurs de l'enfantement, sans toutefois mettre en péril la santé de la mère ou de l'enfant, sans risquer d'altérer les sentiments de tendresse maternelle pour le nouveau-né ». Le 8 janvier 1956 à nouveau, mais prenant cette fois position directement en faveur de l'accouchement sans douleur (ASD), devant sept cents gynécologues et médecins, il déclara : « La méthode est irréprochable du point de vue moral. » On pourra même ajouter qu'à l'époque, cette déclaration fit sensation car la méthode n'avait encore été admise que difficilement par le corps médical lui-même. En France, par exemple, le docteur Lamaze³ qui avait cherché à implanter l'ASD à la maternité des Bluets, avait été traduit à deux reprises avec ses collaborateurs devant le Conseil de l'ordre des Médecins, opprobre qui ne sera levée qu'en 1954. Il en avait vu l'efficacité lors d'une mission en URSS, pays où l'ASD était connu, même si la pratique n'en était pas encore courante.

En prétendant apporter cette information fausse sur Pie XII, Mme Badinter commet donc une erreur. Sans doute n'en a-t-elle pas conscience, peut-être n'est-ce qu'un jugement irréfléchi et précipité ? Ce sont en général les causes prochaines d'une erreur. Un tel jugement de la part d'une personnalité universitaire reconnue, certainement habituée à vérifier ses sources, n'est-ce pas aussi une faute ? On peut se poser la question. Mais, volontairement ou non, cette phrase contient certainement une erreur.

Le mensonge

Le mensonge, quant à lui, est un énoncé erroné mais qui ajoute à l'erreur l'intention de cacher la vérité. L'enfant pris en faute, par honte ou par peur, dit : « Ça n'est pas moi ! » Le faux témoin dit : « Je ne sais pas ! » On dit le contraire de ce que l'on sait être vrai, ou on le dissimule et c'est alors le mensonge par omission. Le mensonge est donc un jugement faux mais il ajoute à l'erreur matérielle l'intention consciente de dire une erreur et il relève du domaine de l'agir volontaire.

3. Historique de cette « découverte » : <http://www.bluets.org/spip.php?article139>.